



Réorganisations des services en charge des missions maritimes

Déclaration CFDT

Notre ministre M. Borloo vient de signer une circulaire sur le dialogue social. Une circulaire pleine de bonnes intentions. Elle n'est, en l'occurrence, pas encore opérationnelle. Nous regrettons une nouvelle fois les méthodes à l'œuvre en matière de dialogue social sur des sujets aussi essentiels. C'est le changement dans la continuité ! Dommage car, depuis la création du MEEDDAT et notre première rencontre avec le ministre en juillet 2007, nous lui avons exprimé nos positions et informé du rang de la France comme puissance mondiale maritime.

Ainsi, malgré nos demandes et vos engagements, nous poursuivons malgré les reports de date dans les mêmes errements.

Quels sont les personnels concernés ? Quels effectifs ? Quels statuts ? Quels sont les impacts sur les situations individuelles (évolutions des localisations, évolutions des missions ? quel accompagnement social ?)

Des questions essentielles pour ceux, qui comme nous, sont chargés de représenter les personnels et de participer au nécessaire dialogue social qui doit présider avant toute réorganisation.

Ainsi nous remarquons que le document préparatoire du SG du MEEDDAT nous est parvenu hier soir. Difficile dans ces conditions d'en faire une analyse très complète voire de conduire quelques échanges avec les militants du secteur.

Sur le fond, la CFDT a fait des propositions concrètes de réorganisation des Services Maritimes du MEEDDAT. La CFDT a notamment proposé la fusion des services maritimes avec les autres services du MEEDDAT en un seul service, au niveau départemental, avec les DDEA puis les futures DDT et, au niveau régional, avec les futures DREAL. Il y a là, vous pouvez le constater, une belle unanimité syndicale !

Si nous sommes en phase avec le constat de l'existant sur les limites de l'organisation actuelle et l'objectif affiché, la CFDT n'est pas convaincue du chemin emprunté pour y parvenir.

La proposition de création des directions de façade maritime ne reçoit pas notre approbation. La CFDT constate une contradiction entre les objectifs du ministre qui donnait toute autorité au préfet de région sur les DREAL et les DFM dont le champ de compétence est supra régional.

Cette nouvelle organisation sera source de difficultés :

- Sur le plan hiérarchique
- Sur le plan opérationnel
- Sur la gestion des ressources humaines
- Sur la répartition des moyens.

Nous confirmons donc notre proposition des services maritimes dans les DREAL avec la création d'un pôle mer. Pour ce qui concerne le niveau départemental, votre proposition, non validée apparemment, comporte des éléments positifs comme l'intégration dans les DDEA et futures DDT. Par contre, la possibilité de différencier deux types de pôle ne renforce pas la lisibilité de votre projet.

Au final : Combien de pôles mer ? Combien de directeur délégué ? Quelles localisations des services ? Quel lien hiérarchique entre la DDT et le directeur délégué sous l'autorité directe du préfet semble-t-il ?

Nous n'avons pas de réponse à ces questions.

L'échéance du 1er janvier 2010 est source d'inquiétudes pour les personnels et ce d'autant que le dialogue sur le sujet a été nul à tous les niveaux.

Ce projet de réorganisation semble oublier totalement les services d'enseignement et le rôle académique que jouent les directions régionales sur cet enseignement. Qu'en sera-t-il demain ?

En outre, la réforme proposée nous semble particulièrement pensée pour préserver un certain nombre d'emplois de direction réservés aux personnels militaires. Nous profitons de cette occasion pour rappeler le malaise persistant, dans ces services, des personnels civils des affaires maritimes. Notre inquiétude est grande de voir passer encore plus de personnels civils sous autorité et management militaire ! Ce sont deux cultures qui ne se rencontrent pas et ce sont les civils qui perdent ! Les mesures catégorielles 2009 nous en donnent une illustration parfaite !

Enfin et en conclusion le projet que vous nous proposez :

- manque de visibilité et ressemble à une usine à gaz bis,
- c'est une réflexion de plus sans concertation avec les représentants des personnels,
- ce sont des objectifs de renforcement et de simplification qui ne seront pas remplis.

Je vous remercie

(La Défense – 1^{er} avril 2009)



Compte rendu de la réunion relative à la réorganisation des services maritimes du MEEDDAT du 3 avril 2009

La réunion était présidée par M. LALLEMENT, Secrétaire Général, assisté de M RUYSSCHAERT (DRH), Mme ETAIX (SG SPES) et M ; CAZE (DAM).

La délégation CFDT était composée de Hubert LEBRETON, Secrétaire Général de l'USEE, de François YVON Secrétaire National de l'Enseignement Maritime et de Claude DROUGLAZET Secrétaire National des Affaires Maritimes.

En introduction, le SG a indiqué les axes de réflexion ayant conduit le ministre à proposer une modification de l'organisation maritime du MEEDDAT

- réaffirmer la place de la France Maritime dans le monde
- prendre en compte les données environnementales
- conforter le lien entre l'économie maritime et le développement durable
- conforter le MEEDDAT comme Ministère de la Mer.

Le projet tel que proposé est une proposition d'organisation intégrée, c'est-à-dire prenant en compte la totalité de la problématique Mer.

Le SG a indiqué qu'il n'y avait pas à ce jour d'arbitrage définitif sur la réforme.

A la suite d'une présentation globale de la réforme par le DAM, les organisations syndicales représentées au CTPM (CFDT, CGT, FO et UNSA) ont prononcé chacune une déclaration préalable stigmatisant l'absence de dialogue social. Elles rejettent avec une belle unanimité, non pas l'ensemble de la réforme, mais la création de Direction de Façade Maritime (DFM) qui ne correspond en rien à l'organisation des autres services de l'Etat. La CFDT a regretté, en outre, l'absence de projet concernant l'enseignement maritime dans le document de l'Administration et posé la question du lien et de l'autorité académique.

La CFDT a réaffirmé une fois de plus sa proposition de création de services maritimes unifiés tant au niveau départemental dans les DDT que régional dans les DREAL en créant des pôles Mer auprès des Directeurs concernés.

Dans sa réponse, le SG insiste sur l'importance du Maritime pour le MEEDDAT dans la logique du Développement Durable. Il indique : « Dans l'organisation, c'est vrai que c'est le niveau régional qui pose le plus de problème et c'est la logique de façade qui nous paraît la plus pertinente mais j'écoute attentivement ce que les syndicats disent ».

Dans la discussion nous avons appris un certain nombre de choses :

- la mono culture « militaire » aux Affaires Maritimes, c'est fini ! (dixit le DAM),
- la DFM ne serait pas responsable budgétaire opérationnel de programme (RBOP) ce qui signifie, en clair, que la DFM n'a pas une totale autonomie de gestion,
- Les Ministères de l'Intérieur et de la Défense sont plutôt défavorables à la création de DFM,
- L'organisation du MEEDDAT ne figure pas dans les objectifs du Grenelle de la Mer
- Pour l'enseignement maritime, le SG a confirmé le rattachement au sein du MEEDDAT des Lycées après des hésitations sur un transfert à l'Agriculture.
- Il a également exprimé la volonté de renforcement de l'autorité de l'administration centrale sur la gestion et la conduite des Lycées. Cette orientation rejoint les demandes de la CFDT depuis 2 ans qui prônait une sorte d'académie nationale.
- Le siège de l'autorité académique n'est pas décidé, en Région ou dans les futures DFM,
- Pour les ENMM, il a juste indiqué la création d'un Établissement National unique multisites.

Aux nombreuses questions posées par les syndicats sur le transfert des phares et balises ou d'une partie des DREAL (DIREN) aux DFM ou sur l'absence de projet pour les CSN alors que la RGPP exige l'économie forte de 190 ETP (!) et que la France ne remplit pas ses obligations internationales de sécurité maritime, le SG convient qu'il faut, avant l'arbitrage définitif, avoir une photographie précise de la situation des différents services et métiers et revoir le cadrage en terme d'effectifs.

Le SG du MEEDDAT s'est engagé à revenir devant les organisations syndicales après les derniers arbitrages pour définir les suites et les modalités de mise en oeuvre du projet définitif.

A noter :

Le lendemain de la réunion, nous avons découvert un projet de circulaire du 1er ministre daté du 11 mars sur le même sujet (Voir en pièce jointe sur le site). Ce projet est plus précis en terme de localisation et de territoire des services, il montre que depuis notre intervention, en juillet 2007, auprès du ministre, le nécessaire dialogue social n'a pas eu lieu